

**PAGES**

**MANQUANTES**

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE— Communiqué officiel : *Fausse dévotion*—Avis au clergé—Fau Madame C.-L. Guérin—S. E. le cardinal Bégin et l'A. C. J. C.—Les persécutés de l'Ontario—L'A. C. J. C. au Manitoba—*La Société Historique de Saint-Boniface*—La tempérance au Manitoba—Ding ! Dang ! Dong !  
R. I. P.

VOL. XIII

15 DÉCEMBRE 1914

No 24

## COMMUNIQUE OFFICIEL

Mgr l'Archevêque désire faire sien l'avertissement officiel donné par la *Semaine Religieuse* du diocèse de Vannes le 18 octobre dernier sur les *fausses dévotions*, et Messieurs les curés sont priés de vouloir bien lire en chaire le texte ci-dessous. Les journaux catholiques sont priés de reproduire.

Par ordre de Mgr l'Archevêque.  
J. H. PRUD'HOMME, ptre,  
chancelier.

### *Les fausses dévotions.*

Nous mettons les fidèles en garde contre la propagande qui se fait, à l'occasion de la guerre, de toutes sortes de prières et de dévotions. Quelques-unes de ces pratiques, comme la *chaîne de prières*, sont formellement interdites par l'autorité ecclésiastique; les fidèles n'ont qu'à jeter au feu toutes les lettres qu'ils peuvent recevoir à ce sujet.

D'une manière générale ils doivent rejeter toute prière nouvelle dont la copie ne porte pas l'approbation de l'évêque du diocèse. Nous disons la même chose de ce qui est *prophétie* ou *révélation*.

Que les personnes pieuses elles-mêmes se défient de leur zèle ou de leur imagination. Elles peuvent être capables de composer de *nouvelles* prières; mais, en se contentant des *anciennes* que l'Église recommande, elles feront un sacrifice et un acte d'humilité qui vaudra mieux que tout le reste.

Toutes les fois qu'une pratique pieuse cherche son efficacité *uni-*

quement dans un acte matériel, comme le fait de copier une prière, comme le nombre de fois à la réciter, etc., cette pratique pieuse est au moins suspecte de superstition. Elle est sûrement interdite quand l'autorité ecclésiastique ne l'a pas autorisée.

C'est à l'Église à fournir au peuple ses formules de prières et à lui indiquer ses dévotions.

### AVIS AU CLERGE

Pour éviter tout malentendu sur la division du casuel, voici ce qu'a voulu et ce que veut Mgr l'Archevêque. La somme totale représentant le prix total d'une grand-messe, d'un service ou d'un mariage est divisée en deux parties égales entre l'église et le curé. Ce dernier doit payer lui-même le célébrant et, selon le cas, le diacre et le sous-diacre.

Pour la division des dîmes provenant de la récolte de 1913 on voudra bien revoir la première page des *Cloches* du 15 avril 1914.

*Communiqué.*

### FEU MADAME C.-L. GUÉRIN

Le 22 novembre, dimanche, mourut presque subitement à Montréal Madame C.-L. Guérin, née Adèle Langevin et unique sœur de S. G. Mgr l'Archevêque.

Au retour de la messe, Madame Guérin sentit tout à coup un malaise inusité et elle s'affaissa en disant: "Je vais mourir." Deux ou trois minutes après elle rendit le dernier soupir. Depuis longtemps ce dénouement était prévu et elle s'y préparait, en sorte que si la mort l'a enlevée soudainement à l'affection des siens, elle ne l'a pas prise d'une manière imprévue.

En recommandant aux prières de nos lecteurs l'âme de cette vaillante chrétienne, nous offrons nos plus respectueuses condoléances à sa famille en deuil, à S. G. Mgr l'Archevêque et à son frère, M. le curé d'Hochelaga, à son époux et à ses enfants, dont l'un est prêtre dans la Congrégation des O. M. I. à Ottawa.

R. I. P.

— M. l'abbé Jacques Bertrand, enfant de Saint-Boniface, sera ordonné prêtre dans la cathédrale de Saint-Boniface le 20 décembre et d'ra sa première messe, le lendemain, dans la chapelle du Collège. M. l'abbé L. Létourneau, autre séminariste du diocèse, sera aussi ordonné prêtre à Québec aux environs de Noël.

S. E. LE CARDINAL BEGIN ET L'A. C. J. C.

Archevêché de Québec, 6 novembre 1914.

Monsieur Oscar Hamel, N. P.

Président du Comité régional québécois de l'A. C. J. C.

Cher Monsieur le Président,

Quelle réconfortante bienvenue m'a apportée votre aimable et vaillante lettre du 2 du présent mois, à mon retour de la Ville Eternelle ! Je ne pouvais me rapatrier dans ma bonne ville de Québec sous des auspices plus rassurants et plus agréables. Où trouver, en effet, dans cette période de guerre quasi-universelle, la paix et la sécurité sinon dans notre chère patrie canadienne, et particulièrement dans notre vieille cité, qui garde toujours fidèlement les traditions de la foi et de l'honneur chrétien ?

Et c'est vous, mon cher Président, ce sont les nobles camarades enrôlés sous le drapeau de l'A. C. J. C. qui, avec la milice sacerdotale, êtes les plus dévoués gardiens de cet héritage sacré. Vous savez de quels ennemis est menacée la cité de Dieu, dans l'ordre religieux et social, et, malgré l'inexpérience dont votre modestie vous inspire l'aveu, vous avez su trouver, grâce à votre obéissance et à votre esprit de discipline, le secret d'une prudence et en même temps d'une persévérance qui assurent à ce que le zèle et l'entrain du jeune âge peuvent offrir d'excessif et d'inconstant le frein d'une modération salutaire. Vous avez fait vôtre la parole du Psalmiste : *Visi Dominus custodierit civitatem, in vanum laboraverunt qui adificant eam*. C'est donc à Lui, le Maître de la Cité chrétienne, que vous avez fait loyalement acte de foi et hommage; vous êtes ses chevaliers sans peur et sans reproche; ce sont ses intérêts que vous cherchez à faire prévaloir dans l'ordre social dont il est le principe et la fin suprême.

Ce programme, vous travaillez à l'exécuter par la parole et par l'action, par les œuvres de zèle et de bienveillance fraternelle, d'abord les uns envers les autres, puis à l'égard de vos frères les pauvres de Jésus-Christ, et de ceux encore plus dignes de compassion qui souffrent de misères spirituelles ou morales, ou qui trouvent insupportable le joug de leur condition sociale.

Et, pour que votre travail soit efficace et complet, vous commencez, selon la leçon du Maître, à prêcher par l'exemple de la bonne conduite, de la piété franche et de la fervente prière. On connaît, en effet, ces veillées d'armes où, du couchant à l'aurore, vous montez la garde devant le Roi eucharistique dont vous voudriez hâter l'avènement par fait. On sait à quelles agapes divines vous retrempez votre ardeur et renouvez votre jeunesse comme celle de l'aigle pour planer sans fail-

lir dans les hautes régions du devoir et du sacrifice, pour affronter avec une vaillance toujours renaissante les fatigues de la lutte.

Dites donc à ces chers éphèbes de l'A. C. J. C., ma joie et ma consolation, qu'ils sont aussi mon espoir pour l'assainissement des masses populaires, pour la restauration dans le Christ des classes sociales en proie aux influences délétères du vice et de l'erreur.

Je vous bénis donc de tout mon cœur de Pasteur et de père; je vous bénis aussi d'une bénédiction toute spéciale de la part du Vicaire de Jésus-Christ, à qui j'ai raconté les prouesses de votre apostolat et votre zèle louable pour la régénération de vos frères. Il vous connaît maintenant, le Très Saint-Père, comme je vous connais moi-même, et, comme moi, Il vous aime et vous bénit. Lui aussi, le successeur de Pierre, il compte sur vous pour être les apôtres de la vérité et de la vertu dans la sphère que vous assigne l'autorité de vos chefs spirituels et où vous rayonnez, par votre exemple, l'influence salutaire du Maître que vous servez.

Agrééz, cher Monsieur le Président, l'assurance de mon paternel dévouement en N.-S.

† L.-N. CARD. BÉGIN,

Arch. de Québec,

## POUR LES PERSECUTES DE L'ONTARIO

### Du *Semeur*.

Les Canadiens français de l'Ontario luttent énergiquement pour le maintien intégral de leur droit à l'enseignement de la langue française dans les écoles de cette province. La première bataille légale est commencée: elle se livrera de tribunal en tribunal jusqu'au Conseil privé. Mais il faut assurer le *nerf de la guerre* pour défrayer les énormes dépenses de ces procès et pour payer, dans l'intervalle, le salaire des instituteurs et institutrices mis au ban des commissions scolaires, et qui continuent d'enseigner avec le même dévouement que par le passé.

Dans cette lutte gigantesque, les Canadiens français de l'Ontario savent qu'ils peuvent compter sur leurs compatriotes de Québec. Champions du droit des jeunes générations à la plénitude de la vie nationale, c'est à la jeunesse de tout le Canada français qu'ils croient devoir s'adresser, sachant bien que si la sympathie des fils leur est acquise, les parents sont gagnés d'avance, et que l'actif concours de tout un peuple ne leur fera pas défaut.

Les deux lettres suivantes, dans leur sobre langage, posent la question et formulent une promesse. Aux Canadiens français de toutes les classes de donner la réponse qui convient, car la cause est sacrée.

Ottawa, ce 14 novembre 1914.

*Monsieur le Docteur G.-H. Baril,*  
*Président de l'A. C. J. C.,*  
*Montréal.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La lutte des Canadiens français de l'Ontario pour la conservation de leur langue et de leurs écoles s'annonce longue et coûteuse. Les compatriotes ontariens ont toujours fait leur grosse part des sacrifices inhérents à toute lutte. Les compatriotes de Québec par divers comités ou associations ont souvent apporté des secours précieux et opportuns. La lutte se fait autour des écoles françaises, autour de l'enfance canadienne-française de l'Ontario. La jeunesse canadienne-française qui coudoie de très près l'enfance ne pourrait-elle pas venir au secours de ceux qui ont été chargés de conserver à ces enfants leur langue nationale ?

Les besoins actuels sont pressants. La cause est sacrée et bien digne d'enthousiasmer l'ardeur des jeunes de votre Association. Pour ces raisons, Monsieur le Président, l'Association d'Éducation d'Ontario vous demande de leur venir en aide. Si vous décidez d'écouter notre humble requête et d'organiser quelque mouvement en faveur des persécutés de l'Ontario vous pouvez compter sur le concours le plus empressé de notre Association.

Veillez agréer, Monsieur le Président, pour vous et pour votre Association l'expression de notre admiration et de notre plus haute considération.

A.-T. CHARRON,  
 Président de l'Association d'Éducation.

\* \* \*

Montréal, 22 novembre 1914.

*Monsieur A.-T. Charron,*  
*Président de l'Association*  
*d'Éducation d'Ontario.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je me suis fait un devoir de présenter au Comité Central de l'A. C. J. C. votre lettre datée du 14 novembre 1914. Vous demandiez à notre Association de vous venir en aide dans la lutte que vous soutenez actuellement dans l'Ontario pour la conservation de votre langue et de vos écoles: veuillez croire, — et je suis chargé de vous l'écrire, — que notre Comité a décidé avec empressement de se rendre à votre requête. Vos difficultés et vos souffrances, votre courage dans l'adversité,

vos sacrifices de temps, de travail et d'argent pour le triomphe d'une cause sacrée nous étaient trop connus pour que nous restions sourds à votre appel. C'est de tout cœur que nous allons, sans tarder, nous mettre à l'œuvre et, dans la mesure où nos moyens d'action et la situation présente nous le permettront, prendre notre part de vos sacrifices et de vos efforts pour assurer chez vous la survivance de notre langue, repart de notre foi.

Nous avons trop conscience de la solidarité qui doit exister entre tous les groupes catholiques et français du Canada pour nous dérober à ce que nous considérons comme notre devoir et, en vous promettant notre plus ferme appui, nous vous disons: Courage! la victoire couronnera vos efforts!

Veuillez agréer, Monsieur le Président, pour vous et votre Association, l'expression de nos ardentes sympathies et l'assurance de notre plus entier dévouement.

GEORGES-H. BARRIL, M. D.,

Président général de l'A. C. J. C.

L'échange des lettres précitées devrait se passer de commentaires. Me permettez-vous cependant, mes amis de l'A. C. J. C., d'ajouter quelques mots. A l'heure où paraîtra ce numéro du *Serviceur*, nos comités régionaux seront déjà en communication avec le Comité Central pour arrêter les grandes lignes d'une campagne efficace. Dois-je faire un appel spécial à tous les membres de l'A. C. J. C. et leur demander de mettre à l'exécution de ce mouvement tout l'entrain dont ils ont fait preuve lors du pétitionnement en faveur de l'usage de la langue française dans les services d'utilité publique, et lors de la souscription au fonds du monument Dollard? Ce serait vraiment leur faire injure.

Tous comprennent que les Canadiens français d'Ontario sont aux avant-postes et que, si les devoirs de la charité chrétienne nous prescrivent de venir en aide aux victimes du terrible conflit qui ensanglante l'Europe, ils nous ordonnent à plus forte raison de voler aux secours de ceux dans les veines de qui coule notre propre sang et dont les intérêts sont si intimement liés aux nôtres. Tous comprennent également l'importance vitale de la partie qui est engagée présentement dans la province voisine. En travaillant pour la conservation de notre langue et de nos écoles dans Ontario, ne l'oublions pas, c'est aussi pour la conservation de notre foi que nous luttons. La preuve en est, entre autres, dans cette phrase échappée de la plume d'un Anglo Saxon d'Ontario en veine de confiance: "Si les Canadiens français étaient protestants, la question bilingue n'existerait pas." Il n'en faut pas davantage pour stimuler notre zèle. A l'œuvre donc, membres de l'A. C. J. C., la plus sacrée de toutes les causes nous appelle, celle de la langue et de

la foi, toutes deux inséparablement unies dans le cœur de tout Canadien français.

GEORGES-H. BAREL, M. D.,  
Président général de l'A. C. J. C.

### L'A. C. J. C. AU MANITOBA

On parle depuis quelques années déjà, chez les jeunes, d'organiser une Union Régionale manitobaine de l'A. C. J. C. C'est une excellente idée. Seulement pour la réaliser il faut faire surgir encore quelques cercles. Il semble que la chose serait possible dans quelques-unes de nos paroisses de campagne. Il en existe dans les campagnes de la province de Québec et la paroisse de Saint-Claude, au Manitoba, possède depuis plusieurs années un cercle très vivant. La chose n'est pas si difficile qu'elle peut le paraître au premier abord et elle en vaut la peine. Il est d'une grande importance de déposer dans l'intelligence des jeunes gens des idées qu'on ne saurait guère leur inculquer en dehors de l'atmosphère spéciale du cercle.

Un autre avantage d'un cercle dans une paroisse, c'est d'ouvrir une sphère d'action à l'activité des jeunes gens. Cet âge est exubérant et il faut que son activité se dépense de quelque façon. Le cercle lui fournit l'occasion de la dépenser avec fruit. Nous ne voulons pas insister, mais nous nous permettons de recommander de nouveau l'opusculé du R. P. Bellavance, S. J., *dédié à ses frères du clergé paroissial* et intitulé: *Pour préparer l'avenir*, (1300, rue Bordeaux, Montréal).

Nous croyons savoir que la paroisse de Saint-Jean-Baptiste aura bientôt son cercle de l'A. C. J. C. Avec les deux de Saint-Boniface et celui de Saint-Claude, ça en fera quatre ! Encore deux ou trois autres et l'on pourra constituer l'Union Régionale manitobaine.

### LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

#### DE SAINT-BONIFACE

*À l'occasion de la publication des lettres de Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, par la Société Historique, il nous fait plaisir de reproduire l'article suivant sur cette Société, article dû à la plume de M. L. Leau, de Paris, l'un de ses plus précieux collaborateurs, et emprunté à La Canadienne, numéro d'avril 1913.*

L'exploration et la civilisation de l'Ouest canadien sont œuvres françaises. Ce sont des missionnaires et des découvreurs de l'époque française qui l'ont jalonné de postes et qui ont apporté aux tribus sauvages les bienfaits de la religion catholique. Depuis la cession, ce sont



encore pour la plupart des prêtres et des religieuses de notre langue et de notre race qui ont pourvu, au prix des plus grands sacrifices, aux besoins de religion et de charité de cette immense contrée. Il appartenait aux Canadiens-français de recueillir les documents qui se rapportent aux longs et aux héroïques travaux ainsi accomplis et de perpétuer le souvenir d'ancêtres vénérables qui leur ont laissé un patrimoine de gloire et d'honneur. Dans ce but et sur l'initiative de l'infatigable archevêque de Saint-Boniface, S. G. Mgr Langevin, a été fondée, en septembre 1902, la *Société Historique de Saint-Boniface*, qui, cinq ans plus tard, fut incorporée par lettres patentes et devint dès lors société officielle au point de vue légal.

La première occupation des membres de la Société fut de poursuivre les recherches, commencées dès 1890, par les Pères Jésuites, en vue de retrouver les restes du R. P. Jean-Pierre Aulneau de la Touche, S. J., de Jean-Baptiste de La Vérendrye, fils aîné du découvreur et de leurs dix-neuf compagnons massacrés en juin 1736, et que Sa Grandeur avait le plus vif désir de voir aboutir. On a raconté, ici même, dans le numéro de novembre 1908, comment ces recherches, conduites avec méthode et patience, furent couronnées de succès le 6 août de la même année. Cet événement eut un grand retentissement non seulement au Manitoba, mais dans le Canada tout entier.

La *Société Historique* ne s'en est pas tenue là. Elle a publié, dans les *Cloches de Saint-Boniface*, de 1908 à 1911, puis réuni dans son *Bulletin* les documents qui ont trait à cette découverte historique ou qui, jusqu'alors inédits, et disséminés dans les archives parisiennes, se rapportent au grand découvreur de l'Ouest canadien, à Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye; ils sont d'un puissant intérêt et cette initiative fait honneur à la jeune Société.

L'an dernier, elle a réimprimé l'introuvable *Relation du Détroit et de la Baie d'Hudson par Monsieur Jérémie*. L'auteur Nicolas Jérémie, était, par sa grand-mère paternelle, originaire de Mareuil-sur-Oge, en Champagne. Né à Sillery, près de Québec, le 16 février 1669, il se maria, en 1693, avec une sauvagesse montagnaise, puis, son union avant été annulée par suite d'une irrégularité, il épousa Françoise Bourrot, veuve d'un capitaine de navire. Il fut enterré le 19 octobre 1732 dans la Basilique de Québec.

Nous savons par sa *Relation* qu'il prit part à plusieurs expéditions dans la Baie d'Hudson, sous les ordres d'Iberville, l'un des neuf fils, tous hardis et brillants, de ce Charles Le Moyne qui avait quitté l'Auberge paternelle de Dieppe pour se fixer au Canada. Son récit, simple et concis, est, sans parler de sa valeur propre, d'une lecture attrayante. Il est bien vivant; tout vient à son heure, la description de ces contrées sauvages, leur changement d'aspect au cours des saisons, les animaux qui vivent dans le pays ou qui y passent, les diverses tribus sauvages aux mœurs si curieuses et si opposées, les péripéties de l'hivernage et

de la guerre. Voilà de quoi intéresser le lecteur et lui donner une haute idée de ces braves gens qui mènent, sans se plaindre, une rude vie et la racontent sans fanfaronnade et sans hausser le ton le moins du monde.

Cette année, la *Société Historique* a entrepris la publication des *Lettres de Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, Manitoba*. Il y aura là, pour les érudits, de précieux renseignements sur la vie sociale et religieuse dans l'Ouest, de 1818 au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Désireux de rappeler aux Canadiens des nouvelles générations et d'apprendre aux immigrants les noms des héros qui ont illustré le pays, la *Société Historique* a organisé une souscription pour élever un monument à La Vérendrye et à ses compagnons. Il n'est pas inutile de résumer en quelques mots la vie de l'illustre découvreur.

Né aux Trois-Rivières, Gauthier Varennes de La Vérendrye résolut d'explorer les régions inconnues de l'Ouest. En 1731, avec deux de ses fils, son neveu Lajemmerais, le R. P. Messaiger et une escorte, il allait de Montréal au nord du Lac Supérieur; un détachement, sous la conduite de son fils aîné, construisit le fort Saint-Pierre au Lac La Plue. L'année suivante, toute la troupe pénétrait jusqu'au Lac des Bois où le fort Saint-Charles était bâti. Pendant les années suivantes, La Vérendrye dut aller à Montréal se défendre contre les calomnies de ses détracteurs. Puis, en 1736, eut lieu le massacre dont il a été parlé tout à l'heure. Deux ans plus tard, il allait au fort Maurepas établi par ses fils sur la rivière Winnipeg, poursuivait jusqu'à la rivière Rouge, remontait l'Assiniboine, créait le fort La Reine, sur l'emplacement de la ville actuelle de Portage-la Prairie.

Obligé de retourner à Montréal, il y eut l'embarras d'un procès; mais, protégé par le gouverneur, il put repartir pour le fort La Reine. En 1742, ses deux fils qui, sur ses indications, avaient construit les forts Dauphin et Bourbon, arrivèrent avec deux Français au pied des Montagnes Rocheuses, mais, abandonnés des sauvages qui les accompagnaient, ils ne purent aller plus loin.

De 1744 à 1750, La Vérendrye demeura à Montréal où il eut de nouvelles luttes à soutenir; il s'appretait à reprendre la route de l'Ouest lorsqu'il mourut le 6 décembre 1749.

Ce récit ne peut donner l'idée des épreuves, des souffrances, des déboires subis par cet homme énergique et dont l'intelligence était à la hauteur du caractère. Ses fils, ses compagnons ont fait preuve, eux aussi, d'une magnifique endurance. Sa vie présente des analogies remarquables avec celle de Champlain; il n'a pas eu, comme lui, la gloire de fonder une œuvre durable; mais comme lui il a fait preuve, en face des obstacles de toute nature, d'une inlassable patience. Le succès est à ceux qui ne désespèrent jamais.

On doit hautement féliciter la *Société historique de Saint-Boni-*

face pour ses heureuses initiatives qui lui font grandement honneur et qui sont à l'actif de l'élément français dans l'Ouest cosmopolite. Ses débuts font bien augurer de son avenir qui, souhaitons-le de grand cœur, sera long et fécond en œuvres. Le siège de la Société est à l'Archevêché de Saint Boniface.

*Les lettres de Mgr Provencher forment une importante publication de près de 300 pages. Elles sont en vente à l'Archevêché. \$1 l'exemplaire. En l'absence de M. l'abbé J.-H. Prud'homme, secrétaire de la Société Historique, on peut s'adresser au directeur des Cloches.*

### LA TEMPERANCE AU MANITOBA

Depuis de longues années les amis de la tempérance gémissent des maux produits par l'alcool dans notre province. La racine du mal est dans la loi qui régit l'octroi des licences et dans le système qui en fait l'application. Nos gouvernants annoncent leur intention de remédier à cet état de choses par trop déplorable. Sir Rodmond Roblin vient de déclarer en son nom et en celui de ses collègues que le Gouvernement fera amender à la prochaine session la loi des licences de manière à accorder à chaque municipalité la réglementation chez elle de la vente des liqueurs alcooliques. C'est le principe de la loi de la province de Québec. Nous avons lieu d'espérer qu'une législation de ce genre fera du bien ici comme là-bas. Ceux qui trouvent l'option locale trop radicale auront désormais un autre moyen de combattre le terrible fléau.

Nous suivrons de près ce mouvement en faveur de la tempérance et nous appuierons de toutes nos forces toute mesure tendant à le favoriser. Pour le moment nous sommes heureux de prendre note de l'ordre-en-conseil invitant tous les débits de boissons enivrantes à fermer leur porte à sept heures du soir au lieu de onze heures. Comme l'a expliqué le premier ministre, cet ordre-en-conseil ne peut être mis à exécution par le rouage légal avant que la loi ait été amendée par la Législature, mais il espère que les hôteliers voudront bien s'y conformer. Ce n'est là évidemment qu'une entrée en matière de la part du Gouvernement, mais nous avons tout lieu de croire qu'il est vraiment décidé à appliquer le remède au mal. Et si l'on avançait d'une heure encore la fermeture des buvettes, on empêcherait bien des pauvres ouvriers d'aller y dépenser en tout ou en partie le salaire de la journée, qui constitue le pain de la femme et des enfants.

— La santé de Mgr Latulipe s'améliore toujours. Sur le conseil de ses médecins, il va passer l'hiver en Californie.

## DING ! DANG ! DONG !

— Benoît XV a ajouté trois nouveaux membres à la Congrégation consistoriale: les cardinaux Agliardi, Falconio et Pompili. Les autres membres de cette Congrégation, dont le cardinal de Laif est l'infatigable secrétaire, sont les cardinaux S. Vannutelli, Cassetta, Gotti, Martinelli, della Volpe, Merry del Val, Tecchi, Arcoverde de Albuquerque, Farley, Sevin et de Hartmann. Ces quatre derniers ne résident pas à Rome.

— Le cardinal Pompili, qui est le vicaire général de Sa Sainteté, a succédé au cardinal Ferrata comme archevêque du Latran,

— Les cardinaux Cavallari, patriarche de Venise, et di Pietro, de la curie romaine, sont morts récemment.

— Par un vote de 199 à 2, les contribuables de la ville de Lauzon, près de Lévis, ont décrété le 30 novembre la prohibition du commerce des boissons enivrantes dans leur municipalité. Espérons que les municipalités manitobaines sauront, elles aussi, accomplir leur devoir lorsque le projet de loi annoncé par Sir Rodmond Roblin aura été voté à la prochaine session.

— M. Adrien Potvin, après dix années de service comme inspecteur des écoles bilingues franco-anglaises, a résigné sa position. Il a été remplacé par M. E.-A. Poulain, ancien instituteur manitobain. Nos inspecteurs accomplissent une besogne aussi délicate qu'importante. Leurs services sont appréciés, et, d'après le témoignage public que vient d'en donner M. Potvin, on s'efforce partout de leur faciliter la tâche.

— Dernièrement S. G. Mgr Mathieu est allé bénir à Qu'Appelle une cloche donnée par M. J.-P. Beauchamp et fabriquée à la célèbre fonderie Paccard, d'Annecy-le-Vieux, Haute Savoie. Monseigneur prêcha en français et en anglais, et il félicita les paroissiens de ce qu'ils avaient fait jusqu'ici pour leur église, l'une des plus belles du diocèse de Régina.

— S. G. Mgr Béliveau a béni le 1er décembre la nouvelle église de la réserve indienne de Coutchichim, Ont.

— M. le docteur F. Lachance a été réélu maire de Saint-Boniface par une majorité de 119 sur son adversaire J.-E. Bailey, échevin anglais de Norwood.

— S. G. Mgr Breynat, O. M. I., a passé le fête de l'Immaculée-Conception à Saint-Pierre, où il a célébré la messe pontificalement et parlé de ses missions du Mckenzie aux paroissiens.

— Le 9 décembre, M. l'abbé N. Jutras, curé de Letellier, a donné une conférence agricole aux cultivateurs de Sainte-Anne des Chênes. S. G. Mgr Béliveau y assistait, ainsi que quelques prêtres.

— On ne saurait faire plus bel éloge du délicieux petit livre de M. Adjudant Rivard: *Chez nous*, qu'en disant que la première édition a été enlevée en trois semaines. Une deuxième édition sera bientôt prête. Ce

livre, si canadien, constituerait d'intéressantes étrennes pour bien des personnes. S'adresser à *L'Action Sociale Catholique*, 101, rue Sainte-Anne, Québec.

— Le jugement du juge Lennox, de Toronto, déclarant le règlement scolaire no 17 *intra vires*, n'a pris personne par surprise. Les Canadiens-français vont en appeler devant la cour suprême du Canada et, si besoin est, ils en appelleront au Conseil Privé.

— Une des meilleures preuves que les fanatiques de l'Ontario ne réussiront pas à détruire le français chez nos compatriotes de la province, c'est que la jeunesse se montre digne des vaillants lutteurs d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'en plein Toronto la jeunesse canadienne-française vient de fonder un cercle de l'A. C. J. C., sous la direction de M. l'abbé P. Lamarche, curé de la paroisse canadienne-française de cette ville.

— Toutes les nations civilisées, a écrit le cardinal Andrieu au cardinal Luçon en apprenant le bombardement de la cathédrale de Reims, sont unanimes à condamner cet acte de sauvage vandalisme; mais les ruines sur lesquelles vous pleurez, tel le prophète, sont de celles que Dieu n'oublie pas. Et lorsque cette guerre terrible aura cessé, la France entière se lèvera pour reconstruire la cathédrale, qui fut le berceau de sa foi et de sa gloire, avec la même splendeur architecturale.

— La souffrance, *c'est un maître qui nous instruit*, dit saint Chrysostome; *c'est un creuset qui purifie*, dit saint Augustin, *c'est une onction qui consacre*.

— M. Benjamin Sulte publie dans *Le Progrès Albertain*, d'Edmonton, une série d'articles sur notre langue. "Mes articles sur la langue," écrit-il au journal, "feront connaître... les origines et la situation actuelle de cette question toujours intense pour nous, constamment débattue, rarement expliquée dans ses points divers. Il est bon que nos compatriotes du Nord-Ouest soient armés à cet égard. Notre ancienneté sur le sol, de l'Atlantique au Pacifique, ne se conteste pas, mais la langue a besoin de défenseurs. Faisons de chaque individu un soldat de cette cause. Ceci est la première force dans les éléments de notre destinée. Tout s'y concentre, avec le maintien de la religion."

#### R. I. P.

— M. le chanoine J.-B.-A. Bélanger, curé de Carleton, au diocèse de Rimouski. Le défunt était l'oncle de M. l'abbé L. de G. Bélanger, curé de Transcona.

— M. Elie Dupuis décédé à Lorette.

— M. Théo, de la paroisse de Saint-Claude, tué le 29 octobre durant la bataille de l'Aisne.

— M. F.-A. Muller décédé à Saint-Boniface.